

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

Tombé

AMENDEMENT

N° AS10

présenté par

M. Cinieri, M. Seitlinger, M. Bourgeaux, M. Dubois, M. Gosselin, M. Brigand, M. Ray,
M. Cordier, M. Bazin et Mme Anthoine

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« et à couper le wifi la nuit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Indépendamment des questions de santé liées aux ondes, il convient de rappeler aux parents qu'il est préférable de couper le wifi la nuit pour éviter toute connexion sans surveillance.